

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D25.071

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.071 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DES SALCES

Monsieur le Président rappelle que la CC ALCT a mis en place, par délibération du 28 janvier 2021, un fonds de concours à destination des petites commune membres (communes de moins de 500 habitants) dans le cadre d'un soutien aux petits projets d'investissement. Les modalités ont été précisées ainsi que le plafond par commune concernée sur la mandature 2021 à 2025. Notamment le fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune et le montant du fonds de concours de la CC ne peut avoir pour effet de porter le montant global des aides à un montant excédent 80% de l'opération.

La CC ALCT a été sollicitée par la Commune des SALCES afin de bénéficier du fonds de concours pour la rénovation de deux logements communaux.

Monsieur le Maire a présenté un dossier estimé à un montant total H.T. 8 076€.

Il est à noter que le montant du fonds de concours pour la commune des Salces avait été fixé à 4 950€ (50€/habitant population municipale 2021). Un fonds de concours a déjà été attribués à la commune en 2024, de 3 190€. Il reste donc une possibilité de 1 760€.

Le plan de financement présenté par la commune des Salces est le suivant :

Fonds de concours CC ALCT	1 760 €
Etat pour	0€
Département pour	2 181€
Région pour	0€
Commune des Salces.....	4 135€

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

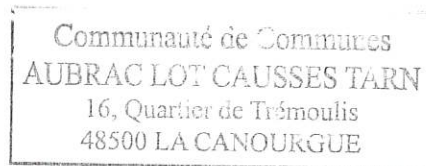
DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 1 760 € à la Commune des SALCES pour participer au financement de la rénovation de deux logements communaux.

PRECISE que l'amortissement de ce fonds de concours sera effectué sur une durée de 10 ans, comme prévu par délibération D25.042 du 3 avril 2025.

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 21 juillet 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL